

LA MISSION DE LA MIREC

Version corrigée au CA le 12.12.2008.

Les partenaires qui ont œuvré à la constitution de la MIREC ont donné à l'association une finalité: combattre l'exclusion par l'emploi dans le territoire de la région de Charleroi. Les statuts fondateurs de l'association donnent pour mission à celle-ci "de susciter, d'entreprendre, de participer ou de coordonner toute action en milieu défavorisé de la région de Charleroi favorisant l'insertion sociale ou professionnelle" (Art. 2 statuts asbl MIREC A.G. 18-1-1991).

Aujourd'hui, en accord avec les textes légaux qui agréent l'activité des missions régionales pour l'emploi et avec la volonté des institutions et organisations qui forment la MIREC, le Conseil d'Administration s'accorde pour décliner cette mission de la manière suivante :

1. Une mission d'inclusion sociale par l'emploi, qui se traduit principalement par la volonté de compter parmi nos bénéficiaires les chercheurs d'emploi qui sont des personnes éloignées de l'emploi (personnes handicapées, bénéficiaires de l'aide sociale, jeunes sans qualification, justiciables, chefs de famille monoparentales, etc. ...). Cette mission d'inclusion sociale se traduit également par l'attention particulière portée aux habitants de certains quartiers ou communes particulièrement touchés par la pauvreté (Porte Ouest, Farciennes, ...).
2. Une mission de développement territorial, consistant à mettre au service des entreprises avec des besoins d'emploi des richesses humaines endogènes motivées à acquérir les compétences manquantes pour l'occupation de postes disponibles (dans un emploi avec des aides publiques, par une formation alternée ou par des ajustements ponctuels).
3. Une mission décrétable d'accompagnement vers l'emploi durable et de qualité, avec obligation de résultats quantitatifs et qualitatifs, qui comporte les rôles suivants:
 - évaluation des potentialités et repérage des compétences techniques et comportementales acquises par la formation, par l'expérience professionnelle ou autrement,
 - accompagnement vers l'emploi dans un poste de travail salarié,
 - accompagnement après l'embauche, dans l'entreprise, afin d'aller vers un emploi durable (ce qui peut impliquer aussi un accompagnement à la validation des compétences.
4. Une mission de médiation/négociation de l'employabilité qui consiste à:
 - prospecter les postes de travail vacants et déterminer avec les employeurs les compétences minimales nécessaires pour les occuper et le processus d'insertion envisagé,
 - négocier avec les chercheurs d'emploi le plan d'insertion visant l'acquisition des compétences manquantes pour occuper les postes vacants,
 - accompagner les processus d'appariement.

5. Une mission d'ensembliser qui consiste à mobiliser les ressources disponibles dans le territoire et les acteurs qui en sont les détenteurs, afin de rendre possible les actions, que celles-ci relèvent de projets ou dispositifs ou tout simplement de parcours individuels. Depuis sa création, la MIREC prône l'élaboration concertée d'un plan d'action territorial, d'insertion qui tient compte des spécificités des publics, des particularités et des complémentarités entre les différents opérateurs partenaires. La mission d'ensembliser implique respect mutuel, souci d'un partenariat gagnant, implication décisionnelle aux niveaux d'engagement des uns et des autres, copilotage des actions. Cette mission nécessite que la MIREC développe un rôle permanent d'animation territoriale de réseaux, d'opérateurs, d'entreprises et d'institutions axé sur la finalité de l'insertion par l'emploi.
6. Une mission de recherche-développement, de créativité, voulue par nos fondateurs et destinée à enrichir nos activités de nouveaux modes d'intervention, méthodologies, dispositifs, projets et financements.